



## COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

### COMPTE RENDU 09/04/2024

#### 1. INFORMATIONS

Dans le cadre de la participation aux championnats de la Division 1 et 2, vous êtes tenus de constituer une équipe jeune masculine et une équipe féminine, chacune comportant au moins 14 licences compétition :

- Une équipe jeune masculine :
  - Équipe 16U : joueur né entre 2008, 2009, 2010 et 2011 (dérogation possible sur demande auprès de la CSNC pour un joueur né en 2012)  
OU
  - Équipe 19U : joueur né entre 2005, 2006, 2007 et 2008 (dérogation possible sur demande auprès de la CSNC pour un joueur né en 2009)
- Une équipe féminine :
  - Équipe 16U : joueuse née entre 2008, 2009, 2010 et 2011 (dérogation possible sur demande auprès de la CSNC pour une joueuse née en 2012)  
OU
  - Sénior : joueuse née à partir de 2008 et avant

**Les matchs de jeunes masculins et féminins sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'une déclaration de forfait.**

Ces obligations doivent être respectées avant votre premier match du championnat. Dans le cas contraire, le club sera déclaré non conforme et le match sera annulé, conformément à l'article 2-IA.

Pour tout match :

- Le scoring doit se faire sur CricHQ et doit être au format « Full scorecard » ;
- L'roster doit comporter au minimum 12 joueurs/joueuses, accompagné obligatoirement d'une photo ;
- La feuille de match doit être remplie intégralement, avec le numéro, le nom et le prénom des licenciés et être signée par les trois parties ;

Dans le cas contraire, le match ne sera pas validé et les équipes seront sanctionnées selon le règlement en vigueur.

Nous vous informons que la CSNC a traité l'ensemble des demandes de changement émises par les clubs avant le 5 avril 2024. Dès à présent, vous devez prendre contact avec le club adverse et convenir d'une nouvelle date de report, au plus tard le 15 août 2024, avant de nous soumettre toute demande de modification.

#### 2. VALIDATION DES MATCHS DU 7 AVRIL 2023

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
07/04/2024 - 11:00 D1 MAS	T=LISSES A=ARBITRE PANEL	PERF SQUAD 198/4 (20)	BALBYNIENS 136/7 (20)	OK	-
07/04/2024 - 14:00 D1 MAS	T=LISSES A=ARBITRE PANEL	PERF SQUAD 136/6 (17.5)	ROYALS 94 135/8 (20)	OK	-

### 3. PLANNING DES MATCHS DU 13 AU 14 AVRIL 2024

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	11:00	MITRY	PFC SARCELLES	SARCELLES	SARCELLES
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	14:00	PFC SARCELLES	MITRY	SARCELLES	SARCELLES
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	11:00	ROYALS 94	VILLENEUVE SUPER KINGS	LISSES	ROYALS 94
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	14:00	VILLENEUVE SUPER KINGS	ROYALS 94	LISSES	VILLENEUVE SUPER KINGS
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	11:00	VIPERS GRIGNY	PUC	GRIGNY	VIPERS GRIGNY
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	14:00	PUC	VIPERS GRIGNY	GRIGNY	PUC
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	11:00	DREUX	BCCP	DREUX	DREUX
Samedi 13 avril	<b>CDF MAS 16U</b>	14:00	BCCP	DREUX	DREUX	BCCP

### 4. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)